

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-03

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 32
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 50 Exprimées par pouvoirs : 94 <b>Total (mini 128) : 144</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

**2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCHI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

### Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

**Invités excusés**

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

**Participaient également à la réunion :**

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Construction du siège du Parc – Besoin de trésorerie en attente du versement des subventions**

Le Président expose,

Un emprunt à court terme, d'un montant de 900 000 €, a été contracté dans l'attente du versement des subventions attribuées. Le capital doit être remboursé au 31/12/2019.

Vu le retard d'exécution du chantier et le délai de versement des subventions devant rembourser cet emprunt, le Président propose, soit de demander une prorogation du délai de remboursement dudit emprunt, mais cette solution porterait les intérêts restants dus après le 31/12/2019 à 2.6% au lieu des 0.6% actuels, soit de contracter un nouvel emprunt à court terme d'un montant maximal de 900 000 € si les taux proposés étaient plus faibles.

Par ailleurs, le syndicat mixte du Parc doit engager les dépenses inscrites au BP 2019 afférentes aux travaux d'aménagements extérieurs ainsi qu'à l'équipement et la scénographie du siège du Parc qui s'élèvent à 342 000 € HT. Ces opérations font l'objet de demandes de subventions pour un montant de 272 000 €. Ces subventions ne pourront pas être perçues avant l'exécution des dépenses.

En conséquence, vu le caractère exceptionnel de ces opérations liées à la réalisation du siège du Parc, le Président propose soit de recourir à un emprunt à court terme d'un montant de 272 000 € soit de réaliser une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 272 000 €.

Le Président propose de mettre en œuvre tout ou partie de ces solutions de gestion de trésorerie dans le cas où la capacité de couverture du Parc s'avérerait être insuffisante d'ici le 31/12/2019.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

**Vu** l'article L2122-22 du CGCT ;

■ **Approuve** la proposition du Président

■ **Délègue** au Président la possibilité de procéder,

- ◆ Dans la limite 900 000 € de capital emprunté, à la réalisation d'un emprunt à court terme destiné au financement du marché de construction du siège du Parc,
- ◆ Dans la limite de 272 000 € de capital emprunté, à la réalisation d'un emprunt à court terme destiné au financement des dépenses d'aménagement extérieurs ainsi qu'à l'équipement et la scénographie du siège du Parc,
- ◆ Aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- **Délègue** au Président la capacité de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 272 000 €.
- **Autorise** le Président à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte relatif à ces objets.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

